Compte-rendu

Conseil de quartier Bois l'Evêque

24 mars 2016

Collège Habitants

Présents : M. Prouvay, Mme Dumesge, M. Verret, M. Veron,

Excusés : Mme Godement, Mme Radama, Mme Serouart, M.Valcin, M.Yatchoua

Collège Elus

Présents : M. Péridon, M. Vigneulle, M. Sainsard

Absents / Excusés : M. Bourdeau, Mme Makouta, M. Sibert

Administration

Présente : Mme Boyer

Excusée : Mme Lacombe

Secrétaire de Séance : collège habitants.

1- **Validation du compte rendu du conseil de quartier du 19.11.2015 par tous les participants**

2- **Intervention du groupe de travail Biodiversité.**

- Présentation du groupe par Michel Baffie (conseiller municipal) et François Verret (membre qualifié). Ce groupe véhicule le message que la commune est sensible à la biodiversité. Il est constitué d'un élu, de membres qualifiés (au nombre de trois : M. Verret – ingénieur agronome, M. Gauthier – agriculteur, M. Berga – paysagiste) ainsi que de personnels communaux (directeur des services techniques,…).

- Cette démarche a été souhaitée en juin 2014 mais dès 2010, la commune a amorcé la démarche avec la volonté de mettre en place un atlas de la biodiversité

- Ce groupe a commencé réellement ses travaux en septembre 2014 et propose des actions qui sont ensuite validées techniquement et économiquement par les élus et les services techniques. Toutes les actions proposées ne sont pas forcément réalisables car elles doivent être en adéquation avec d'autres aspects tels que l'accessibilité, la sécurité de la commune.

- Certaines actions sont visibles dans le journal Rencontre qui consacre régulièrement des articles à cette thématique.

- Ce groupe se réunit mensuellement avec les services et entend faire de la protection de la nature, la protection de la biodiversité. Ce sujet est très actuel, la COP21 en a fait largement état. C'est d'ailleurs pendant cette réunion que pour la première fois des politiques parlent du niveau alarmant de notre mode de vie. Il faut savoir que nous sommes actuellement à la

sixième période d'extinction des espèces (la cinquième étant celle des dinosaures) et que celle-ci est plus intense, plus courte et plus alarmante. Elle repose sur des problèmes d'énergie, sur la qualité de l'eau,…

- La biodiversité est bénéfique pour la vie en général et la commune de Combs-la-Ville souhaite à un niveau modeste en tenir compte et amener ses concitoyens à en faire de même.

- Quatre expériences actuellement en cours sur la commune nous ont été présentées, du « moins » gênant au « plus » gênant pour la population. Ce sont actuellement des applications expérimentales qui pourraient être mises en œuvre à d'autres endroits. (Cf. photos en annexe).

    - Pose de nids artificiels à la MJC pour les hirondelles. Les nids construits par les hirondelles sont en train de vieillir et elles manquent de boue, de brindilles qui pourraient servir à les reconstituer. Pour le moment, la réussite de ces nids ne peut être démontrée mais cela est tout à fait normal puisqu'il faut plusieurs années avant de constater un résultat. En complément de ces nids a été créé un « coin de boue ».

    - Végétalisation devant le cimetière et le long du mur du cimetière (arbres fruitiers et plantes grimpantes comme la vigne vierge). Il ne devrait y avoir aucun souci pour le mur de pierres (au contraire de celui du parc Chaussy qui ne possède pas de soubassement).

    - Un broyat a été mis en place sur le parking de la Borne Blanche. Celui-ci augmente le confort en évitant la boue et la poussière et permet de faire vivre le sol (c'est une alternative au goudron).

    - Une gestion différenciée a été mise en place sur plusieurs secteurs de la ville et notamment au niveau de la coulée verte : à certains endroits, l'herbe n'est coupée qu'une fois par an afin de permettre à la faune et la flore de terminer leur cycle et ainsi à la chaine alimentaire de se poursuivre.

Une ruche a également été installée sur le toit de l'Hôtel de Ville et des ruches sont présentes dans le verger du parc Chaussy.

Le but de cet exposé était de faire comprendre au Conseil de Quartier la démarche de ce groupe de travail afin de l'expliquer ensuite à la population et d'être le relais de ces idées.

D'autres actions pourraient se mettre en place comme des zones d'abris naturels. Le groupe de travail suggère par exemple de ne plus ramasser systématiquement les feuilles mortes en dehors des endroits qui le nécessitent (trottoirs et chemins). Une habitante met en garde contre les risques de chute.

Il est aussi demandé que la communication soit faite en amont et de façon plus importante. Pour obtenir plus d'informations sur la biodiversité en générale, un atelier s'est créé à la MJC auquel chacun peut s'inscrire afin de participer aux réunions régulières mises en place (plus d'information dans Rencontre ou sur le site de la Mairie).

Les mentalités doivent évoluer. Des réflexions sont à mener tous ensemble et tous services confondus. Chacun doit prendre conscience des problématiques actuelles et agir en conséquence.

3- Séance questions / réponses

1- Point Sécurité :

- Les habitants font remonter que plusieurs agressions ont été commises sur le territoire de la commune et plus particulièrement dans le quartier du Bois l'Evêque. Le Conseil de Quartier s'interroge sur la sécurité et sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre ces agressions.

La Mairie n'a pas forcément connaissance de ces faits. En effet, les services de police nationale n'ont aucune obligation de remonter ce type d'information à la Mairie.

En cas d'agression, quelle qu'elle soit, il faut impérativement en informer la police municipale (pendant ces heures d'ouverture) ou la police nationale (en composant le 17).

La « Surinformation » pourrait entrainer une certaine peur ou psychose au sein de la commune, ce qui n'est pas souhaité, de même que les messages d'alerte ; il nous faut composer avec ce genre de situation.

Les victimes peuvent informer la mairie de leur agression après avoir bien entendu porté plainte auprès des autorités compétentes. Cela permettra à la collectivité et donc à la police municipale d'être informée de ces faits afin de renforcer sa vigilance au quotidien.

2- Rue du Marché

- Cette rue est scindée en deux et seule la contre-allée (place JB Clément) est concernée par les différents problèmes communiqués à la Mairie.

- Cette allée est prise en contre-sens par certains usagers. Malheureusement, nous revenons toujours à des problèmes d'incivilité ; la signalétique actuelle est pourtant suffisante et bien placée.

- Le problème du stationnement sur le trottoir a été également soulevé. Ce problème est récurrent en certains endroits de la commune. Il est donc rappelé que, sauf indication contraire, le stationnement sur le trottoir est formellement interdit.

- Les places de parking actuelles sur la contre allée peuvent engendrer quelques inconvénients, voire des problèmes de sécurité. Une réflexion est en cours et une concertation avec les habitants sur place peut être envisagée afin de bien comprendre les problèmes de chacun et de trouver la meilleure solution pour l'ensemble des riverains.

- Aucune bouche d'égout n'est présente dans cette allée car l'inclinaison de la voirie fait que l'eau s'écoule naturellement vers la deuxième partie de la rue du Marché (après le STOP). Les infiltrations sont donc peu probables (les services techniques sont allés inspecter la rue et n'ont rien vu qui pouvaient inverser ce constat). Dans le cas où un habitant constaterait des infiltrations, il doit contacter le CTM afin que le problème puisse être identifié et qu'une solution puisse être envisagée.

- En ce qui concerne le ramassage des feuilles, il faut savoir que celui-ci s'opère sur l'ensemble de la commune sur une même période et qu'il peut de temps en temps être imparfait. La Mairie en a bien conscience et va revoir les paramètres de ce ramassage pour l'automne prochain afin de pallier à ces inconvénients.

3- Animation du kiosque – Place JB Clément

- Il est constaté que cet endroit, lieu central du Bois l'Evêque, était très peu utilisé, et conduit le Conseil de Quartier à s'interroger sur l'utilisation qui pourrait en être faite afin de redynamiser notre quartier.

- Cette initiative a été très bien perçue par la Mairie qui souhaite que le collège habitants la porte jusqu'à son aboutissement et même au-delà. Le but est donc de fédérer les habitants du quartier autour d'animations qui seraient mises en place pour eux.

- Un questionnaire, qui sera soumis à la mairie lors du prochain conseil de quartier, va être élaboré et distribué à l'ensemble des habitants mitoyens à cette place (rue du Marché, début de la rue des Villottes et partie de l'allée des Jeunes) afin de connaître leur avis.

4- Ateliers de réparation d'objet(s)

- Le but de cet atelier serait de changer le rapport des habitants aux objets de consommation et de pouvoir augmenter la durée de vie de ces derniers.

- Le conseil de quartier qui est seulement porteur de l'idée n'a pour le moment reçu aucune proposition de la part d'habitants qui seraient prêts à participer à ce projet. La mairie ayant soutenu cette initiative s'est faite le relais de cette idée au travers du journal Rencontre et du site internet de la ville afin de demander des bénévoles.

- Le projet ne peut continuer en l'absence de bénévoles. L'idée reste excellente mais à ce stade, rien ne peut être fait de plus. Peut-être faudrait-il se tourner vers d'autres structures (MJC par exemple).

5- Réglementation sur le stationnement pour les nouvelles constructions

- La question était de savoir si les nouvelles habitations apparaissant sur le quartier du Bois l'Evêque étaient soumises aux mêmes règles que les autres propriétés.

- Le PLU ou Plan Local d'Urbanisme prévoit que chaque nouvelle habitation ait deux places de stationnement sur son terrain, une couverte et une découverte.

- Les nouvelles habitations rue du Bois l'Evêque sont donc soumises à ces normes, et leurs permis de construire datant de 2014 et 2015 font bien état de ces parkings couverts. Dans le cas contraire, la mairie ne les aurait pas acceptés.

- Ces garages ou car park ne sont pas encore construits mais les permis de construire ayant été délivrés les font apparaître. Leur validité est toujours en cours et il n'y a pas de date limite pour les réaliser. En cas de non-respect du permis, les voies de recours restent ouvertes et peuvent être mises en œuvre, y compris par les riverains.

6- Point sur l'implantation de la fibre et la rénovation de la rue du Bois l'Evêque

- La remise en état de la rue du Bois l'Evêque, ainsi que l'implantation de la fibre sont des sujets récurrents.
- Tout le monde a bien conscience que cela doit se faire dans un délai raisonnable.
- La mairie va reprendre le dossier de la rue du Bois l'Evêque afin de l'actualiser et surtout d'intégrer de nouveaux paramètres comme la fibre. L'aménagement sera repensé dans son ensemble (voirie, réseau, etc.) afin que l'installation de la fibre ne vienne pas impacter les aménagements qui auraient été réalisés et sans que cela n'occasionne de dégâts sur des réfections récentes.
- Cette réfection de la rue du Bois l'Evêque est très coûteuse (l'estimation établie était d'au moins deux millions d'Euros). La projection initiale prévoyait une seule tranche de travaux. Au regard des fortes contraintes budgétaires que nous subissons, il est fort probable que cette opération fera l'objet de différentes phases de travaux réparties sur plusieurs années.
- Le début du chantier dépendra principalement du financement, des différents partenaires que nous pourrons mobiliser sur cette opération, du coût global réactualisé et de notre capacité à l'intégrer dans nos exercices budgétaires.
- Pour ce qui est de la Fibre, il y a déjà une problématique au niveau de la propriété des fourreaux qu'il faut solutionner. De plus, la mairie est en attente d'explications de la part des opérateurs, tout comme d'ailleurs la région.
- Le maire rencontrera SFR prochainement pour maintenir la pression pour le déploiement de la Fibre. Un accord a été passé entre l'agglomération de Sénart (avant le 31 décembre 2015) et Seine-et-Marne numérique pour que Seine et Marne numérique puisse user des moyens à leur disposition en cas de défaillance de SFR.

7 – Poubelles et rats au domaine Hélios, rue du chêne

- Ce problème de poubelles non rangées est assez récurrent et n'est toujours pas résolu malgré l'intervention de la Mairie, du Sivom,... La copropriété est responsable des sorties de poubelles.
- Le Maire va inviter le président de la copropriété à venir le rencontrer pour le sensibiliser à ce problème, aux nuisances qu'il provoque et afin qu'une solution pérenne soit trouvée.
- Concernant les rats, une dératisation va être effectuée prochainement, une demande a été faite au CTM.

8 – Informations diverses

- Une visite du quartier est prévue avec le Maire le dimanche 09 octobre 2016. Celle-ci se fera avec le Conseil de Quartier. Il reste maintenant à définir les lieux qui seront visités ainsi que les points qui seront montrés.

- Il a été constaté par des habitants d'un autre quartier une augmentation de la consommation d'eau suite au changement des compteurs d'eau. Est-ce que les habitants du quartier du Bois l'Evêque ont ressenti également cette augmentation ? Le conseil de quartier et la mairie seraient intéressés par ce retour d'information.

La prochaine réunion des co-vice Présidents, durant laquelle sera fixé l'ordre du jour, aura lieu **le mardi 24 mai.**

Le prochain conseil de quartier Bois l'Evêque aura lieu **le jeudi 16 juin à la maison de quartier le Soleil.**

Le maire-adjoint en charge
de l'animation des Conseils de quartier,

Frédéric PERIDON

Le co-vice Président,

Olivier PROUVAY

Présentation Travaux du Groupe de Travail BIODIVERSITE aux Conseils de Quartier 15 au 24 mars 2016

Exemple de réalisations faites en collaboration entre le Groupe de Travail Biodiversité et les services de la Commune (Service Technique, Service des Espaces Verts, service Développement Durable).

Pose de nids d'hirondelles à la MJC :

Objectif : Pérenniser le site de nidification des hirondelles.

Plantation d'arbres aux abords du cimetière :

Objectif : Végétalisation de la zone.

Broyat sur le parking à l'entrée de la forêt de Sénart :

Objectif : Couvert plus agréable aux promeneurs, sans boue ni poussière tout en évitant l'imperméabilisation des sols qu'entraine le goudron.

Gestion différenciée sur la Coulée Verte :

Objectif : Concilier les besoins des usagers et de la biodiversité en limitant les tontes aux zones d'usage (promenade, jeux de ballons). Une coupe par an est appliquée aux autres zones pour favoriser le développement des fleurs sauvages et des insectes et petits animaux.